

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

A U

Congrès des Sociétés savantes

A PARIS

Mardi 27 mars 1894, s'est ouvert à la Sorbonne le congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.

M. l'abbé Morel, de la Société historique de Compiègne, correspondant du ministère, répondant à une question du programme, a communiqué quatre chartes communales du douzième siècle, concernant les villages, sis aux environs de Compiègne, de Royallieu, Jonquières, la Bruyère près le Meux et Chevrières. Ces documents datent de 1153 à 1182.

La charte de Royallieu a été accordée par la reine Adélaïde, mère de Louis VI, pour favoriser le développement de la ville neuve qui avait été créée en avant de la forêt de Cuise et de Compiègne.

La charte de Jonquières, donnée par Louis VII, déclare que les habitants seront exempts de la tolte, de la taille et de toute injuste exaction. Ils n'iront à l'armée et à

la chevauchée qu'autant qu'il pourront rentrer chez eux le jour même à moins qu'ils n'y soient spécialement appelés en cas de guerre. Les délits sont punis par des amendes ; mais celui qui voudra se justifier, au moyen du serment, restera libre de toute amende. Le récidiviste sera forcé de quitter le village et n'y pourra rentrer que sous le bon plaisir du Roi.

La charte de la Bruyère est également une concession de Louis VII, qui possédait les deux tiers du village, le troisième appartenant à Albert de Fayel. On trouve la mention du maire, nommé Pierre Hé-doul. Les droits concédés aux habitants sont les mêmes que ceux de Jonquières.

C'est à Philippe-Auguste que Chevrières doit sa charte, mais comme le roi ne possédait qu'un tiers du village, il n'y établit pas de maire.

De ces quatre chartes, celle de Jonquières est la seule absolument inédite. Elle offre donc un intérêt particulier.

Dans la séance de mercredi 28 mars, M. Sorel (Alexandre), président de la société historique de Compiègne, a recherché quelles étaient l'origine et la signification du jeu de la *choule*, qui, à certaines époques, est encore en vigueur dans un grand nombre de communes du nord de la France, et notamment de l'arrondissement de Compiègne.

On appelle *choule*, dit-il, un ballon de moyenne grosseur, rempli de mousse ou

de son, que deux camps se disputent, l'un, composé d'hommes mariés et l'autre, de jeunes jens du village. La partie est gagnée quand les joueurs ont réussi à faire arriver le ballon à un but déterminé.

Suivant quelques étymologistes, le mot *choule*, qui, jadis, s'écrivait *soule* ou *solle*, viendrait de *solea* (sandale ou soulier), parce que, dans le principe, le ballon ne pouvait être poussé qu'avec le pied. Suivant d'autres, au contraire, ce mot dériverait du celtique *Meault* (soleil) parce qu'on jetait le ballon en l'air comme pour le faire toucher à cet astre. D'autres, enfin, le font venir de *soldat*, *solde* ou *souille*.

Quoi qu'il en soit, l'origine de ce jeu, qui paraît remonter aux Romains, voire même aux Grecs, se perd dans la nuit des temps et déjà, au quatorzième siècle, on le considérait comme datant d'une époque si éloignée, qu'il n'était « mémoire du contraire ». Rabelais comprend la *souille* parmi les jeux de Gargantua, et dans le *Mystère de la Passion*, par Arnoul Greban, Lucifer invite ses *petits dragonnaux* à jouer à la *solle* avec l'âme de Judas.

C'est en 1353 que, pour la première fois, on trouve des lettres de rémission, accordées par le roi Jean le Bon au nommé Arnolphe Villebaut qui, en jouant à la *choule* à Verneuil-sur-Aisne, avait renversé son frère si malheureusement que ce dernier en était mort.

M. Alexandre Sorel cite encore plusieurs autres lettres de même nature, qui prouvent que la *choule* servait de prétexte à des actes de violence inspirés souvent par

un désir de vengeance de la part des joueurs les uns vis-à-vis des autres.

C'était presque toujours, comme cela se pratique encore aujourd'hui, le mardi gras (jour des quaresmaux), ou à la mi-carême, ou le lundi de Pâques, qu'avaient lieu les parties. Cependant en Normandie, dans les environs de Dieppe, elles se pratiquaient le jour de Saint-Martin, et, suivant une vieille coutume, c'était une nouvelle épousée qui donnait et jetait « la pelote pour soule ».

A Amiens, on choulait le 25 septembre, jour de la fête de Saint Firmin.

Du reste, ce n'était pas seulement dans le nord de la France que ce jeu était en exercice. On s'y livrait, pour ainsi dire, partout.

En Auvergne, c'était en 1369, le jour de Noël, et dans les *Derniers Bretons*. M. Emile Souvestre fait un récit dramatique d'un meurtre commis en Bretagne à pareille fête.

M. Alexandre Sorel termine sa lecture en constatant qu'aujourd'hui la *choule* inspire moins d'enthousiasme que jadis ; les jeunes jens lui préfère de beaucoup le billard ; mais par contre, les Anglais se passionnent pour leur *foot-ball* qui rappelle l'ancien jeu et qui devient très à la mode chez nous, à cette différence que c'est dans les grandes villes qu'il s'exerce et que ceux qui s'y livrent appartiennent à un niveau social plus élevé, encore bien qu'il présente également certains dangers, puisqu'en dix-huit mois on n'a pas compté moins de 437 morts ou blessés parmi les joueurs d'outre-Manche.

La communication de M. Sorel donne lieu à un échange d'observations entre plusieurs membres du congrès ; on propose diverses étymologies dérivées du grec, du breton ou des langues orientales.

(Extrait du *Journal officiel*.)
